

Organisateur : TEAM SURFCASTING BREVINOIS

PLACE N°

Adresse : 21, Avenue Alain Colas 44250 SAINT-BREVIN

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE GRENIER

DU 23 Juin 2019 A SAINT-BREVIN (PARKING DU POINTEAU)

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à Département : _____ Ville : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° : _____

Délivrée le _____ par _____

N° immatriculation de mon véhicule _____

Nature des objets à vendre _____

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance et accepte le règlement proposé par l'organisateur

Fait à _____ le _____

Signature

Ci-joint règlement par Chèque à l'ordre du TEAM SURFCASTING BREVINOIS

Espèce

D'un montant de _____ € pour _____ emplacement d'une surface de 5m X 5m (soit 25 m²)

Pièces à retourner à Mr Guiloré Henrick 12, Allée Aimé et Eugène Judic 44570 Trignac :

(Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte)

- la demande de participation remplie et signée
- une photocopie recto verso de la pièce d'identité
- le règlement par chèque à l'ordre du team surfcasting brévinois
- le règlement ci-joint, daté et signé

Règlement du vide grenier du 23 Juin 2019

- Le vide grenier est organisé par le TEAM SURFCASTING BREVINOIS 21, Avenue Alain Colas 44250 Saint-Brévin.
- La gestion est assurée par le TEAM SURFCASTING BREVINOIS.
- L'édition bénéficie d'une autorisation municipale délivrée par la mairie de Saint-Brévin.
- Le vide grenier est réservé aux particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés.
- Une participation d'un montant de 15 € par emplacement simple d'une surface d'environ 25m² est demandée lors de l'inscription.
- L'aire de vente se situe sur le parking du pointeau sur la commune de Saint-Brévin.
- L'ouverture du vide grenier pour les exposants se fera à 6H00. **Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte du parking avant l'autorisation des organisateurs.**
- Tous les emplacements ont une surface d'environ 25m².
- Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivé des dossiers par les organisateurs.
- L'installation sur le lieu de vente ce fera entre 6H00 et 9H00. Passé cet horaire, les organisateurs se réservent le droit de relouer votre emplacement.
- La vente au public est autorisé uniquement de 8H00 à 18H00. Avant 8H00, prenez le temps de vous installer. Après 18H00, il sera possible de ranger. **Veillez à emporter les invendus ainsi que tous vos déchets et à laisser l'espace propre.** Aucun container ne sera installé sur les lieux de vente, cependant, chaque participant pourra obtenir un sac poubelle, sur demande auprès des organisateurs.
- L'accès des véhicules des vendeurs sur le parking ne sera autorisé qu'au moment du dépôt du matériel, jusqu'à 9H00, ainsi qu'au moment du rangement, à partir de 18H00. Pour le stationnement, les véhicules devront être garés sur votre emplacement ou hors du parking en respectant la libre circulation et le code de la route.
- Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (pas d'étale, pas de table, pas de chaises, etc.). les exposants utilisant du matériel mobile (ex. tonnelle, parasol, etc.) devront s'assurer qu'il soit correctement fixé.
- Les organisateurs dégagent toute responsabilité concernant les vols et dégradations en tout genre.
- **Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.**
- Il est interdit de vendre des produits alimentaires, des armes (sauf répliques).
- Les objets mis en vente doivent être exclusivement personnel et usagés.
- Toute participation au vide grenier implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Je soussigné(e)déclare avoir lu et accepte le présent règlement.

Le

Signature